



DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

# MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON

2 rue Charles Péguy  
28190 FONTAINE-LA-GUYON

Tél. : 02.37.22.57.79 - Fax : 02.37.22.53.16  
e.mail : fontainelaguyon@wanadoo.fr

Le 8 février 2012

## Réunion ordinaire du 31 janvier 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 31 janvier 2012 à 20 heures 30 à la mairie de Fontaine-la-Guyon, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Claude DASSIER, Maire de Fontaine-la-Guyon (convocation du 26 janvier 2012).

**Etaient présents :** Claude DASSIER, Jean-Pierre POUTEAU, Eric MEUNIER Véronique THIBOUST, Marcel RAYER, Antony GODE, Françoise LABAT, Laurent LIGEZ, David MAIGNAN, Alain DESNOS, Marie-Anne CHENESSEAU.

**Absent :** Bruno PEILLON.

**Absent excusé :** Benoît DURAND a donné pouvoir à Laurent LIGEZ.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre POUTEAU.

- 1. DEMANDES DE SUBVENTIONS MARE RUE DE LA CHESNAYE ET CHARTE DE QUALITE :**  
Après notre acceptation du devis Thomas COURTIES en date du 30 novembre 2011 pour un montant de 41564,85 € TTC, Le conseil municipal sollicite une subvention pour la réhabilitation de la mare rue de la Chesnaye auprès du Conseil Général « programme protection des espaces naturels »(60%) et auprès de la Région Centre (20%) au titre du contrat de pays chartrain ainsi que l'application d'une charte de qualité à respecter pour les sites naturels.  
Monsieur Marcel RAYER accepte d'être le pilote pour la mise en place du projet.
- 2. DEMANDES DE SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAYS CHARTRAIN :**  
Pour les travaux d'agrandissement des vestiaires au stade, le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat de Pays Chartrain (20%) ainsi que pour l'aménagement d'un plateau multisports (30%).
- 3. CONVENTION DE GESTION DU SERVICE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE AVEC CHARTRES METROPOLE ET LA COMMUNE DE SAINT AUBIN-DES-BOIS :**  
La commune de Saint Aubin-des-Bois ayant adhéré à Chartres Métropole, le SIAEP est dissous depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.  
Le conseil municipal accepte de signer une convention avec Chartres Métropole et la commune de Saint Aubin-des-Bois pour la période 2012 aux conditions de facturation qui avaient été prises par le SIAEP pour l'eau potable. Cette convention sera établie pour un an.
- 4. CONVENTION DE BALAYAGE DES TROTTOIRS AVEC BMLOC POUR 2012 :**  
Le conseil municipal décide de renouveler la convention de balayage des trottoirs avec BMLOC pour 2012 au tarif fixé à 770 € HT par passage à raison de 3 passages par an.



# MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON

2 rue Charles Péguy  
28190 FONTAINE-LA-GUYON

Tél. : 02.37.22.57.79 - Fax : 02.37.22.53.16  
e.mail : fontainelaguyon@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

## 5. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION POUR 2012 :

Le conseil municipal décide de renouveler sa demande de subvention au titre du fonds départemental de péréquation pour 2012 pour le budget communal, services des eaux et assainissement pour tous les travaux réglés sur la section d'investissement.

## 6. DEVIS PLATEAU MULTISPORTS :

Deux devis nous sont fournis, à savoir, les Stés Agorespace et Husson.

Après discussions, le conseil municipal accepte le devis de la Sté Agorespace en structure bois pour un montant de 38665,80 € HT. Le conseil demande que ce devis soit arrondi à 38000 € HT. Ce montant est accepté par la Sté Agorespace.

## 7. DEVIS POUR LA RESTAURATION DE LA FIGURE DE SAINT GORGON, CIRE ET TEXTILES DANS L'EGLISE DE FONTAINE-LA-GUYON :

Le Crédit Agricole Immobilier a accepté, exceptionnellement, de prendre en charge la restauration de la figure de Saint Gorgon. Sur demande de Mme Audebrand, responsable de l'action culturelle régionale, le conseil municipal accepte la restauration de cette figure profitant ainsi de l'opportunité du mécénat du Crédit Agricole Immobilier que le conseil municipal remercie chaleureusement. Le montant des 3 devis s'élève à 6688,03 € TTC.

## 8. DEVIS RIDEAUX ECOLE CLASSE MATERNELLE :

Le conseil municipal accepte le devis de Mr LOISON Marc pour la fourniture de rideaux à l'école pour un montant de 1680.69 € TTC. Cette dépense sera imputée au budget commune section investissement.

## 9. DEVIS RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE :

Le conseil municipal accepte le devis Sarl Travaux Publics des Tuileries pour les travaux de raccordement de la fibre optique à la mairie et à la grange dimière pour un montant de 4725.40 € TTC. .

Cette dépense sera imputée au budget commune section investissement.

## 10. PROJET DE CONVENTION AVEC FREE :

Nous avons reçu un représentant de la Société Free pour l'implantation d'une armoire Télécom près de l'église, la redevance annuelle est de 300 €. Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour finaliser cette convention avec Free, dans le cadre du dégroupage prévu à partir d'avril prochain. Le conseil municipal rappelle qu'il a signé le même type d'accord avec la société SFR en date du 21 juillet 2011.

## 11. MODIFICATION DES STATUTS DU SEIPC :

Le conseil municipal accepte la modification des statuts du Syndicat Mixte Electrique Intercommunal du Pays Chartrain lequel nous informe que l'adhésion de la communauté d'agglomération Chartres Métropole est autorisée uniquement pour la compétence éclairage public à l'intérieur des zones d'activités économiques.

## 12. PARTICIPATION AU FSIREP POUR 2012 :

Le conseil municipal, ayant adhéré au FSIREP, accepte la participation demandée pour 2012 au tarif de 0,069 € HT/M3 .



# MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON

2 rue Charles Péguy  
28190 FONTAINE-LA-GUYON

Tél. : 02.37.22.57.79 - Fax : 02.37.22.53.16  
e.mail : fontainelaguyon@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

- 13. TARIFS 2012 DES REDEVANCES POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE ET POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE DOMESTIQUE :**  
L'Agence de l'Eau Seine-Normandie nous communique les taux pour 2012 qui sont identiques à 2011, soit 0,348 € pour la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et de 0,3 € pour la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.
- 14. EDITION DU BULLETIN MUNICIPAL POUR 2012 :**  
Après discussions, le conseil municipal décide de résilier la convention avec Cauri Communication pour la publicité et l'imprimerie Chauveau pour l'édition du bulletin municipal. Les tarifs des encarts publicitaires avec les entreprises seront de nouveau négociés directement avec les services de la mairie.
- 15. RECTIFICATION COMPLEMENT DE PRIX POUR MR CHABOCHE YVES TERRAINS D2CAM :**  
Suite à la délibération prise le 17 mars 2009, le conseil municipal annule celle-ci et décide de rectifier le montant de 8171,80 et prendre en compte le montant de 7771,80 €.
- 16. DEMANDES DE PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINT JEAN ET SAINT FERDINAND DE CHARTRES :**  
Trois élèves sont scolarisés à l'école Saint Jean et un élève à l'école Saint Ferdinand de Chartres. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande comme il le pratique, également, avec l'école Sainte Marie de Courville-sur-Eure.
- 17. LOCATION DIMIERE :**  
Suite au contrôle de l'Apave, il y a lieu de s'interroger pour la location de la dimière, au niveau des conditions de sécurité.  
Après discussions, le conseil municipal accepte de louer la dimière le midi pour le déjeuner ainsi que pour les vins d'honneur à condition de cesser son occupation à partir de 21H, dernier délai pour raison de sécurité.
- 18. CNAS – CHARTE DE L'ACTION SOCIALE :**  
L'Assemblée Générale du CNAS a adopté une charte de l'Action Sociale qui nous précise les modalités de sa mise en œuvre tant au niveau des délégués élus qu'au niveau des délégués agents et correspondants. Cette charte se traduira par des réunions de formations. Les valeurs essentielles du CNAS sont la solidarité et la mutualisation pour les délégués.  
Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour signer cette charte.
- 19. SUPPRESSION DE POSTE GARDE-CHAMPETRE CHEF :**  
Suite au départ en retraite de Mr Avice Michel, le conseil municipal décide de supprimer le poste de garde-champêtre chef à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- 20. QUESTIONS DIVERSES :**  
- Facture France-Télécom :  
Le conseil municipal accepte de régler la facture de prestation de France Télécom d'un montant de 1300,45 € TTC concernant la viabilisation des 17 lots de la zone artisanale, suite au devis accepté le 10 mars 2008. Cette facture sera réglée sur le budget commune en section d'investissement.



# MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON

2 rue Charles Péguy  
28190 FONTAINE-LA-GUYON

Tél. : 02.37.22.57.79 - Fax : 02.37.22.53.16  
e.mail : fontainelaguyon@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

## - Remplacement de MrTeyssier Lionel :

Mr Teyssier Lionel, ayant démissionné de conseiller municipal, le conseil a élu, à l'unanimité, Mr Antony GODE comme délégué au sein du SIRP pour St Aubin-des-Bois.

## IAT MERIENNE Ludovic :

Ne pouvant verser le supplément familial à Mr Ludovic MERIENNE, le conseil municipal annule la délibération du 30 novembre 2011 concernant l'IAT et décide de rectifier le coefficient afin d'y incorporer ce montant de complément familial et ainsi de rester aux conditions du salaire d'embauche.

## Courrier Conseil Général « Passeurs d'images 2012 »:

Un courrier du Conseil Général nous est parvenu pour la mise en place de séance de cinéma en plein air. Une participation financière de 120 € est demandée à chaque commune désirant participer. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite pour cette année.

## Scènes euréliennes :

Concert de François Cornu le 5 février 2012 à 15H à la salle de séminaires.

## Anervedel :

Suite à une proposition de l' Anervedel, Le conseil municipal décide de ne pas adhérer.

## Diffusion par la direction du Centre Hospitalier de Dreux :

L'intersyndicale nous informe sur le projet de fermeture d'une ligne de garde chirurgicale la nuit qui serait peut-être le Centre Hospitalier de Dreux. Deux conférences sont prévues afin d'organiser la mise en place du Schéma Régional de l'Organisation des Soins (S.R.O.S.). Le conseil municipal s'associe à la démarche de l'intersyndicale.

## Achat frigidaire et congélateur RMB :

Le montant est de 849,98 € TTC. Ce matériel servirait pour le centre de loisirs.

Le conseil municipal demande que cette facture soit prise en charge par la Communauté de Communes du Pays Courvillois.

## Avaloir rue Pasteur eaux pluviales habitations côté pair:

Le conseil municipal accepte le devis COLAS pour un montant de 1311 € HT pour la mise en place d'un avaloir. Il est demandé aux usagers riverains de veiller à l'entretien des accodrans, en particulier, à l'automne au moment de la chute des feuilles.

## Vérification du réseau d'eau potable communal afin d'améliorer le rendement de ce réseau :

Le conseil municipal décide de demander à l'entreprise « A tout fuite » de passer la caméra sur le réseau le plus ancien afin de détecter d'éventuelles fuites d'eau, et accepte le devis pour un montant de 870 € HT par jour d'intervention.

## Stop rue Charles Péguy au croisement avec les rues des Déportés et du Général de Gaulle :

Il est demandé de refaire la peinture des bandes.



# MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON

2 rue Charles Péguy  
28190 FONTAINE-LA-GUYON

Tel. : 02.37.22.57.79 - Fax : 02.37.22.53.16  
e.mail : fontainelaguyon@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

Impasse des Peupliers : Il est demandé la réfection de cette impasse et la bande de trottoir en bordure de la rue de la Gare.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le mardi 28 février 2012 à 20H30.

Le Maire, Le secrétaire de séance, les adjoints, les membres du conseil municipal,